



ÉLECTIONS CNRACL 1^{er} AU 15 MARS 2021

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CNRACL : NOTRE CAISSE DE RETRAITES NOUS APPARTIENT ET NOUS PROTÈGE

Voter CGT

c'est assurer l'avenir de notre système de retraites solidaire par répartition

Créée par l'ordonnance 45-993 du 17 mai 1945, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) couvre les risques «vieillesse» et «invalidité» des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Ce régime fonctionne selon le principe de la répartition : les cotisations des actifs fonctionnaires hospitaliers et territoriaux (dont les contributions des employeurs) assurent le paiement des pensions. **C'est donc un système intergénérationnel solidaire avec des prestations définies.** Tout le contraire de ce qui est contenu dans la réforme portée par le président Macron avec un système de retraite par points pour diminuer le montant des pensions au fil des années.

Voter CGT

c'est refuser la réforme régressive des retraites et la liquidation de la Fonction publique

Le projet défendu par le gouvernement impose une règle «budgétaire» : les dépenses consacrées aux retraites seraient plafonnées à 14 % du PIB, pour ne pas toucher aux finances des très riches ! Dans les

prochaines années, la part des retraité.e.s dans la population va augmenter et, sous pression du grand patronat, le gouvernement choisit la baisse des pensions et le recul de l'âge de départ à la retraite aux dépens de l'emploi des jeunes. La référence ne serait plus la rémunération des 6 derniers mois, mais celle de l'ensemble de la carrière : les pensions perdraient environ 15 à 25 % ! Le statut de la Fonction publique et la CNRACL sont donc intrinsèquement liés : c'est aussi un des enjeux de ce projet d'accélérer la privatisation d'une grande partie de la Fonction publique.

Bien au contraire, pour assurer le financement des retraites il faut : augmenter les cotisations en augmentant la valeur du point d'indice, intégrer les primes dans le traitement indiciaire, titulariser les précaires pour augmenter l'emploi statutaire afin d'assurer l'accès à tous et toutes à des services publics de qualité.

Voter CGT

c'est exiger la revalorisation de nos pensions

Percevoir une retraite décente, cela passe par une rémunération décente : augmenter le point d'indice des fonctionnaires, reconnaître les qualifications, assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. **La CGT porte la proposition de remettre immédiatement en place la péréquation traitement/retraite supprimée par la loi Fillon de 2003** : à chaque augmentation du point d'indice et du traitement des actifs, la pension des retraité.e.s doit être augmentée. La CSG doit-être supprimée. Le « minimum garanti », c'est-à-dire la retraite minimum perçue, doit être porté immédiatement au niveau du SMIC.

Voter CGT

c'est maintenir et regagner le droit au départ anticipé à la retraite en catégorie active ou insalubre

Pour garantir une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous, il faut classer en catégorie active tous les métiers pénibles et insalubres.

Voter CGT

c'est maintenir une action sociale pour les retraité.e.s

Dans la réforme Macron, l'action sociale disparaît de fait, puisqu'aucun financement solidaire n'est prévu. Les aides du Fonds d'Action Sociale (FAS) apportent un plus aux retraité.e.s les plus démuné.e.s : aide pour l'énergie, la santé, l'adaptation et/ou l'amélioration de l'habitat, aide au handicap, secours exceptionnel...

Au Conseil d'Administration de la CNRACL, les élu.e.s CGT sont les seul.e.s à avoir :

- systématiquement exigé la hausse des plafonds de ressources
- mené la bataille afin de ne pas voir diminuer le budget alloué au FAS
- demandé une information écrite individuelle sur les aides possibles
- fait des propositions pour contourner les blocages et véto du gouvernement

CNRACL
NOTRE CAISSE DE RETRAITES
NOUS APPARTIENT ET NOUS PROTEGE

Je vote
Elections
CNRACL
1^{er}/15
MARS 2021
PAS TOUCHE A MA CAISSE DE RETRAITES

ET SI NOUS VOTIONS PLUS FORT-ES!

la cgt

QUAND ET COMMENT VOTER ?

PAR INTERNET
Lundi 1^{er} MARS à partir de 9H
Lundi 15 MARS jusqu'à 18H

PAR LA POSTE
jusqu'au Lundi 15 MARS
Cachet de La Poste

L'avenir de nos retraites est un enjeu trop important pour se réfugier dans l'abstention ou le vote inutile

Une participation importante garantira une meilleure défense des revendications des affilié.e.s de la CNRACL. C'est un des rares régimes de la Sécurité sociale dont les membres du Conseil d'administration sont élu.e.s tous les six ans. Cette élection, qui se fait encore au suffrage universel direct, apporte bien une légitimité aux élu.e.s, nécessaire, indispensable.

Le droit de voter pour ses représentant.e.s à la caisse de retraites n'est pas acquis à vie. Défendre ce droit démocratique, c'est d'en user ! Chaque voix comptera !



Voter CGT c'est voter pour :

- améliorer et consolider notre régime de retraite par répartition à prestations définies
- assurer un droit effectif au départ à partir de 60 ans sans décote, en intégrant à partir de 18 ans toutes les périodes d'études, de chômage
- garantir à chacun.e une retraite d'au moins 75 % de son dernier salaire avec un minimum qui ne soit pas en dessous du SMIC et une pension de réversion de 75 % de la pension du.de la conjoint.e décédé.e
- augmenter les traitements de tou.te.s les fonctionnaires (point d'indice), reconnaître les qualifications, instaurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- assurer la péréquation traitement/retraite en réindexant les retraites sur les salaires
- reconnaître la pénibilité et l'insalubrité par un départ anticipé à la retraite en catégorie active ou insalubre
- assurer le suivi médical post-professionnel
- garantir un budget du FAS (Fonds d'Action Sociale) permettant de répondre aux besoins des retraité.e.s
- assurer les moyens du financement de notre régime de retraites : développer l'emploi statutaire public, modifier la répartition des richesses en faveur du travail
- renforcer le Statut Général de la Fonction Publique pour garantir aux usager.ère.s un service public neutre et impartial

Modalités de vote sous deux formes possibles du 1^{er} au 15 mars 2021

- Par voie électronique avec les codes reçus dans le matériel de vote.
- Par correspondance le cachet de la Poste faisant foi.

Vos administrateur.rices CGT sont porteur.euse.s de vos seuls intérêts et s'engagent à défendre vos revendications. Notre liste est composée de militant.e.s retraité.e.s et actif.ve.s issu.e.s de différents territoires, de secteurs sociaux professionnels divers, de toutes les catégories, de toutes les filières.

LES CANDIDAT·E·S PRÉSENTÉ·E·S PAR LA CGT

Pour les retraité.e.s

1. Michèle BEN AZOUZ Sage-Femme - Hauts de France (59)
2. Claude BARRÉ Pompier - Bretagne (29)
3. Marie-Claude BEVIERRE Educatrice de jeunes enfants - Ile de France (95)
4. Dominique LAHBIB Infirmière - Centre-Val de Loire (45)
5. Jean-Bruno BOUERI Pompier - Provence-Alpes-Côte d'Azur (83)
6. Danielle CECCALDI Infirmière - Provence-Alpes-Côte d'Azur (13)
7. Sabine Rosy TROMPETTE ATSEM - Martinique (972)
8. Nadine PRIGENT Infirmière - Pays de Loire (44)

Pour les actif.ve.s

1. Aldo PITARRESI Adjoint technique - Occitanie (09)
2. Cécile MARCHAND Infirmière - Ile de France (75)
3. Ludovic DEGRAEVE Pompier - Provence Alpes Cote d'Azur (84)
4. Malika BELARBI Aide-Soignante - Ile de France (92)
5. Sophie GALLIENNE Adjointe d'animation - Pays de Loire (53)
6. Philippe PERETTI Infirmier - Occitanie (34)
7. Frédéric AUBISSE Égoutier - Ile de France (75)

8. Maryvonne QUESSEVEUR Aide-soignante - Ile de France (92)
9. Christine PERNOT Adjointe administrative - Auvergne-Rhône-Alpes (69)
10. Eric COUQ Pupitreur - Hauts de France (60)
11. Daniel GROMAT Technicien - Martinique (972)
12. Sandrine BARRAUD Adjointe administrative - Nouvelle Aquitaine (16)
13. Philippe GARCIA Brigadier chef - Auvergne-Rhône-Alpes (69)
14. Madeleine BELLE Infirmière - Ile de France (75)
15. Armelle LE PRINCE Animatrice - Bretagne (22)
16. Jérôme JUIGNET ASHQ - Provence-Alpes-Côte d'Azur (83)
17. Didier LOUVET Attaché - Hauts de France (59)
18. Nathalie LOINSARD Infirmière - Bretagne (35)
19. Christelle GAVELLE Adjointe administrative - Hauts de France (59)
20. Bruno NIES Technicien Hospitalier - Auvergne-Rhône-Alpes (63)
21. Mickaël RAMEZ Agent de maîtrise - Hauts de France (62)
22. Isabelle BOSSEMAN Éducatrice spécialisée - Hauts de France (59)
23. Didier DAMOUR Adjoint administratif - La réunion (974)
24. Jean ESCARTIN Infirmier - Occitanie (31)



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ÉLECTIONS

www.cgtservicespublics.fr



CNRACL : NOTRE CAISSE DE RETRAITES NOUS APPARTIENT ET NOUS PROTÈGE